

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2014

Délibérations n°01 à 12

Date de convocation : 06/12/2014

Date d'affichage : 16/12/2014

Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 15

votants : 18

L'an deux mille quatorze, le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 06 décembre 2014.

Conseillers présents :

René REGAUDIE, Marie-Christine MOINOT, Pierre CLERC, Jean-Jacques POLIEN, Patrice MANTION, Sandra VIENNET, Gaston VUILLEMOT, Daniel FRANCHI, Marie-Andrée GALLECIER, Patrick REYNOUD, Christophe DAMPENON, Myriam CHARPIN-CORDUANT, Emmanuel ODRION, Béatrice PAOLIN, Gaëlle DE JÉSUS.

Conseillers absents excusés :

Mesdames Annick MOUILLET, Marie-Jeanne SAUGET, Katy DIDIER-PETIT et Monsieur Philippe BANET.

Conseillers représentés :

Monsieur Marie-Jeanne SAUGET a donné procuration à Madame Marie-Christine MOINOT.

Monsieur Annick MOUILLET a donné procuration à Madame Sandra VIENNET.

Monsieur Philippe BANNET a donné procuration à Monsieur René REGAUDIE.

Madame Marie-Christine MOINOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE (Délibération n°01) :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 07 Novembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 07 Novembre 2014.

2/ SALLE POLYVALENTE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT (Délibération n°02) :

Monsieur le rappelle à l'Assemblée que la dernière modification du règlement intérieur de la Salle Polyvalente de Pusey a été effectuée par délibération n°04 en date du 25 Février 2011.

Un travail de refonte du règlement a été effectué pour mieux tenir compte des préoccupations, des droits, devoirs et obligations, aussi bien au niveau de la Mairie que des personnes amenée à louer ce bâtiment.

De plus, la tarification a été réajustée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau règlement de la Salle Polyvalente applicable au 1^{er} Janvier 2015 pour toute nouvelle réservation effectuée à compter de ce jour ;

CHARGE Monsieur le Maire, Monsieur le Trésorier et Madame le Régisseur de Recettes de l'exécution du présent règlement.

3/ AUTORISATIONS DE CRÉDITS : EXERCICE 2015 (Délibération n°03) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les contraintes imposées par la Trésorerie, en ce qui concerne le paiement des dépenses d'investissement.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2015 et ce jusqu'au vote du Budget Primitif 2015, la Commune ne pourra régler aucune dépense d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal de Pusey donnée à Monsieur le Maire.

La réglementation prévoit une autorisation à hauteur de 25 % des crédits inscrits lors de l'exercice précédent pour la section d'investissement (article L 1612-1 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE l'engagement et le règlement des dépenses d'investissement, à compter du 1^{er} janvier 2015, à hauteur de 25% des crédits ouverts au niveau de chaque chapitre ou opération pour l'exercice 2014, en marge des crédits reportés, et ce jusqu'au vote du budget primitif 2015 pour le Budget Communal.

4/ ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015 (Délibération n°04) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'avoir une vision rétrospective et prévisionnelle de la situation financière de la Commune.

Les tableaux suivants permettent de mettre en évidence la situation saine du budget communal tout en maintenant la pression fiscale communale sans augmenter les taux communaux des impôts « ménage ».

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
POSTES	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ch. générales	225 022.73	253 662.59	249 293.13	211 169.36	<i>250 000.00</i>	<i>250 000.00</i>
Ch. de personnel	430 460.86	445 395.64	372 927.08	433 798.87	<i>462 000.00</i>	<i>470 000.00</i>
Ch. de ges° cour	72 242.94	81 032.40	87 387.22	93 223.65	<i>111 000.00</i>	<i>110 000.00</i>
Ch. except.	0.00	735.20	19 937.77	680.00	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
TOTAL :	727 726.53	780 825.33	729 545.20	738 871.88	<i>823 000.00</i>	<i>830 000.00</i>

En italique, prévisions fortes pour les dépenses.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
POSTES	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Pdts des sces	119 932.93	114 078.31	76 998.40	33 219.35	<i>36 000.00</i>	<i>20 000.00</i>
Impôts et taxes	621 516.62	644 859.68	648 441.19	645 598.38	<i>657 000.00</i>	<i>660 000.00</i>
Dota° et particip	224 362.77	233 563.83	217 071.34	266 086.44	<i>240 000.00</i>	<i>230 000.00</i>
Pdts ges° cour	91 125.88	100 487.00	96 291.85	110 658.94	<i>100 000.00</i>	<i>100 000.00</i>
Pdts except	32.75	340.13	19 774.49	638.43	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
TOTAL :	1 056 970.95	1 093 328.95	1 058 577.27	1 056 201.54	<i>1 033 000.00</i>	<i>1 010 000.00</i>

En italique, prévisions faibles pour les recettes.

ANNUITE DE LA DETTE						
POSTES	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capital	133 534.81	111 821.86	284 475.42	113 132.26	115 141.13	100 144.14
Intérêts	33 130.85	28 173.25	41 748.00	34 081.22	31 722.92	26 727.51
TOTAL :	166 665.66	139 995.11	326 223.42	147 213.48	146 864.25	126 871.65

Pour 2012 sont compris l'ensemble des emprunts relatifs à la maison des associations y compris le prêt relais TVA de 150.000 €.

EPARGNE BRUTE (RECETTES FCT – DEPENSES FCT – ANNUITE DE LA DETTE)						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CAF BRUTE:	+ 162 578.76	+ 172 508.51	+ 2 808.65	+ 170 116.18	+ 63 135.75	+ 53 128.35

La CAF Brute est relative car elle doit être contrebalancée par le FCTVA 2012 et 2013 et des prévisions de résultats minorées.

REPORT DES EXCEDENTS NETS CUMULES EXERCICE PRECEDENT						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Résultats N-1	+ 166 221.94	+ 215 593.64	+ 363 053.57	+ 259 402.90	+ 161 965.17	+ 18 000.00

EPARGNE NETTE (EPARGNE BRUTE + REPORT RESULTATS N-1)						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CAF NETTE:	+ 328 800.70	+ 388 102.15	+ 365 862.22	+ 429 519.08	+ 225 100.92	+ 71 128.35

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
POSTES	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Non affecté	1 177.85	1 399.89	38 300.26	0.00	1 100.92	98 128.35
Acquisitions	49 087.25	15 653.02	34 434.03	88 710.17	17 000.00	
Bâtiments	138 692.02	626 528.90	429 139.07	72 363.90	100 000.00	
Voirie	64 327.13	61 460.30	30 854.51	277 859.77	180 000.00	
Forêt et planta°	6 196.33	7 675.08	9 174.58	10 277.02	15 000.00	
Lot. Vichard	10 827.31	13 721.47	0.00	0.00	0.00	
Sport, jeunesse...	22 604.86	4 873.69	11 779.85	18 512.42	3 000.00	
TOTAL :	292 912.75	731 312.35	553 682.30	467 723.28	316 100.92	

En italique, il s'agit de prospectives.

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
POSTES	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Non affecté	169 133.27	50 043.44	149 667.32	88 644.44	92 000.00	27 000.00
Acquisitions	300.00	3 263.00	0.00	77 000.00	0.00	0.00
Bâtiments	0.00	633 681.66	293 662.97	9 695.00	0.00	0.00
Voirie	8 772.42	19 275.67	3 893.19	24 829.93	17 000.00	0.00
Forêt et planta°	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Lot. Vichard	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sport, jeunesse...	1 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL :	179 705.69	706 263.77	447 223.48	200 169.37	109 000.00	27 000.00

En italique, il s'agit de prévisions.

SOLDE INVESTISSEMENT						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TOTAL :	- 113 207.06	- 25 048.58	- 106 458.82	- 267 553.91	- 207 100.92	- 71 128.35

RESULTATS FIN D'EXERCICE (EPARGNE NETTE – SOLDE INVESTISSEMENT)						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TOTAL :	+ 215 593.64	+ 363 053.57	+ 259 402.90	+ 161 965.17	+ 18 000.00	0.00

TABLEAU D'EXTINCTION DE LA DETTE					
Année	Dettes en capital au 01/01/N	Annuités	Répartition annuités		Variation Annuités
			Intérêts	Amortissement	
2010	739 201.17	166 665.66	33 130.85	133 534.81	
2011	563 304.24	139 995.11	28 173.25	111 821.86	- 26 670.55
2012	1 037 594.50	326 223.42	41 748.00	284 475.42	+ 186 228.31
2013	853 119.09	147 213.48	34 081.22	113 132.26	- 179 009.94
2014	816 986.83	146 864.25	31 722.92	115 141.33	- 349.23
2015	701 845.50	126 871.65	26 727.51	100 144.14	- 19 992.60
2016	601 701.36	106 081.56	22 811.31	83 270.25	- 20 790.09
2017	299 133.08	69 418.62	19 044.77	50 373.85	- 36 662.94
2018	468 057.26	69 126.62	17 113.57	52 013.05	- 292.00
2019	416 044.21	68 834.62	15 119.22	53 715.40	- 292.00
2020	362 328.81	68 542.62	13 059.25	55 483.37	- 292.00
2021	306 845.44	68 250.62	10 931.08	57 319.54	- 292.00
2022	249 525.90	67 958.62	8 732.00	59 226.62	- 292.00
2023	190 299.28	67 666.62	6 459.30	61 207.32	- 292.00
2024	107 425.45	54 266.65	4 212.10	50 054.55	- 13 399.97
2025	79 037.41	41 515.98	2 496.07	39 019.91	- 12 750.67
2026	40 017.50	39 340.07	989.04	38 351.03	- 2 175.91
2027	1 666.47	1 684.72	18.25	1 666.47	- 37 655.35

TABLEAU DE REPARTITION DE LA DETTE						
Objet	Annuité 2010	Annuité 2011	Annuité 2012	Annuité 2013	Annuité 2014	Annuité 2015
Acq. immobilière 2013	0.00	0.00	0.00	0.00	9 057.97	8 954.28
Travaux investissements 2001	36 370.92	36 370.92	36 370.92	36 370.93	36 370.93	36 370.93
Travaux "Lutte Inondations"	39 397.24	39 397.24	39 397.24	39 397.24	39 397.24	19 800.34
Travaux "Voirie Oasis"	18 230.00	18 230.00	18 230.00	9 115.20	0.00	0.00
Extension Groupe Scolaire	16 612.36	16 612.36	16 612.36	16 612.36	16 612.36	16 612.36
Maison des Ass Prêt Bonifié	0.00	2 049.27	7 535.64	7 535.64	7 535.64	7 535.64
Maison des Ass Prêt TVA	0.00	1 068.75	153 206.25	0.00	0.00	0.00
Maison des Ass 1°T	0.00	0.00	26 766.16	26 766.16	26 766.16	26 766.16
Maison des Ass 2°T	0.00	0.00	8 230.26	10 718.18	10 426.18	10 134.18
Groupe scolaire n°0527553	4 147.43	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Groupe scolaire n°0527557	4 147.43	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Groupe scolaire n°0527555	10 753.27	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Construction route forestière	697.77	697.77	697.77	697.77	697.77	697.77
Salle polyvalente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Salle polyvalente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Viabilité H.L.M. 1ère tranche	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Viabilité H.L.M. 1ère tranche	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Viabilité H.L.M. 2e tranche	10 740.44	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Amgtt Traverse de Pusey	25 568.80	25 568.80	19 176.82	0.00	0.00	0.00
Divers investissements 1999	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL ANNUITES :	166 665.66	139 995.11	326 223.42	147 213.48	146 864.25	126 871.65

EVOLUTION DES PRODUITS FISCAUX COMMUNAUX							
Année	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus	Bases notifiées	Produits reçus	Allocations compens.	Produit total
2010			425 876.00 €		582 974.56 €	9 866.00 €	592 840.56 €
▣ T.H.	1 378 000.00 €	10.00%	137 800.00 €	1 428 611.00 €	142 861.10 €	5 326.00 €	148 187.10 €
▣ T.F.B.	2 022 000.00 €	13.70%	277 014.00 €	2 023 332.00 €	277 196.48 €	1 634.00 €	278 830.48 €
▣ T.F.N.B.	30 600.00 €	36.15%	11 062.00 €	30 463.00 €	11 012.37 €	2 569.00 €	13 581.37 €
▣ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	337.00 €	152 241.60 €
2011			447 479.00 €		598 781.60 €	8 849.00 €	607 630.60 €
▣ T.H.	1 469 000.00 €	10.00%	146 900.00 €	1 470 010.00 €	147 025.00 €	4 026.00 €	151 051.00 €
▣ T.F.B.	2 113 000.00 €	13.70%	289 481.00 €	2 107 428.00 €	288 723.00 €	1 943.00 €	290 666.00 €
▣ T.F.N.B.	30 700.00 €	36.15%	11 098.00 €	30 786.00 €	11 129.00 €	2 568.00 €	13 697.00 €
▣ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	312.00 €	152 216.60 €
2012			459 815.00 €		613 279.60 €	7 873.00 €	621 152.60 €
▣ T.H.	1 509 000.00 €	10.00%	150 900.00 €	1 502 098.00 €	152 210.00 €	3 900.00 €	154 110.00 €
▣ T.F.B.	2 172 000.00 €	13.70%	297 564.00 €	2 189 879.00 €	300 005.00 €	1 143.00 €	301 148.00 €
▣ T.F.N.B.	31 400.00 €	36.15%	11 351.00 €	30 849.00 €	11 153.00 €	2 569.00 €	13 722.00 €
▣ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	261.00 €	152 165.60 €
2013			475 904.00 €		630 304.60 €	8 576.00 €	638 880.60 €
▣ T.H.	1 546 000.00 €	10.00%	154 600.00 €	1 567 539.00 €	156 754.00 €	4 867.00 €	161 441.00 €
▣ T.F.B.	2 259 000.00 €	13.70%	309 483.00 €	2 261 283.00 €	309 795.00 €	1 095.00 €	310 890.00 €
▣ T.F.N.B.	32 700.00 €	36.15%	11 821.00 €	32 781.00 €	11 853.00 €	2 576.00 €	14 429.00 €
▣ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	281.00 €	152 122.60 €
2014			480 931.00 €		639 923.60 €	8 456.00 €	648 379.60 €
▣ T.H.	1 576 000.00 €	10.00%	157 600.00 €	1 582 094.00 €	158 210.00 €	4 688.00 €	162 898.00 €
▣ T.F.B.	2 273 000.00 €	13.70%	311 411.00 €	2 319 939.00 €	317 861.00 €	1 106.00 €	318 967.00 €
▣ T.F.N.B.	33 700.00 €	36.15%	11 930.00 €	33 071.00 €	11 948.00 €	2 490.00 €	14 438.00 €
▣ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	172.00 €	152 076.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
PREND ACTE des orientations budgétaires 2015 telles que ci-dessus décrites.

5/ MICRO-CRÈCHE COMMUNALE : CONVENTION DE GESTION DE LA STRUCTURE – AVENANT N°07 (Délibération n°05) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal de Pusey avait approuvé par délibération n°03 en date du 25 février 2012 les termes de la convention d'objectifs pour la gestion de la Micro-Crèche communale proposés par la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales.

L'article 4 de la convention est rédigé en ces termes :

« La fédération est propriétaire du matériel installé par elle dans les locaux. Ce matériel mis à disposition fera l'objet d'un amortissement dans le budget de fonctionnement de la structure ainsi que les subventions acquises pour son achat. Une liste de ce matériel sera annexée à la présente convention ».

Cet article prévoit donc l'achat de matériel et les subventions qui s'y rapportent par « Familles Rurales », et le financement des amortissements par la Commune de Pusey sans que cette dernière puisse en jouir en pleine propriété.

De fait, après une mise au point avec « Familles Rurales », il a été entendu de revoir cet article afin que la Commune de Pusey puisse intégrer dans son patrimoine ces équipements.

Ces dispositions comptables font donc l'objet de l'avenant n°07 tel que présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°07 ci-joint pour les motifs ci-dessus expliqués ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°07 avec la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales.

6/ GESTION DU « CAFÉ-RESTAURANT » : BAIL COMMERCIAL (Délibération n°06) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Pusey est propriétaire d'un ensemble immobilier situé au 41 Rue Gustave Courtois, comprenant des garages, un local commercial où sont installés le « Commerce du Village », et l'ancien « Café-Restaurant » actuellement non loué.

L'ancien « Café-Restaurant » a fait l'objet cette année d'importants travaux de rénovation afin de permettre sa réouverture.

Monsieur Giacomo CARCIONE s'est porté candidat pour relancer cette activité commerciale de proximité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de Pusey de définir les conditions d'utilisation de l'ancien « Café-Restaurant ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CHOISIT Monsieur Giacomo CARCIONE comme locataire de l'ancien « Café-Restaurant » ;

AUTORISE la rédaction d'un bail commercial avec Monsieur Giacomo CARCIONE pour le local nu de l'ancien « Café-Restaurant » et ce, pour une durée de 3 ans à compter de la prise effective du local ;

FIXE le loyer mensuel du local nu de l'ancien « Café-Restaurant » à hauteur 350 €uros net ;

DESIGNE la SCP Christophe PERROS, Lucie CUSENIER & Sylvie SCHMITT – sise 6 Avenue du Durgeon à Vesoul – comme notaires pour la rédaction du bail commercial sachant que les frais afférents seront à la charge de Monsieur Giacomo CARCIONE en qualité de preneur ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce contrat de bail commercial.

7/ ÉCOLE DE PUSY-ÉPENOUX : SUBVENTIONS SCOLAIRES 2014-2015 « PISCINE ET VOILE SCOLAIRES » (Délibération n°07) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les demandes de subventions présentées par Madame JACHEZ et Monsieur MALCHAUSSE de l'École Primaire de Pusy-Épenoux.

Ces demandes concernent les activités « Piscine Scolaire » et « Voile Scolaire » pour l'année scolaire 2014-2015 :

- Pour l'activité « Piscine Scolaire », à hauteur de 191,45 €uros pour les 4 enfants de Pusey scolarisés à Pusy-Épenoux ;
- Pour l'activité « Voile Scolaire », à hauteur de 514,56 €uros pour les 24 enfants de Pusey scolarisés à Pusy-Épenoux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 191,45 €uros à la coopérative scolaire de Pusy-Épenoux pour les élèves de Pusey scolarisés à l'école de Pusy-Épenoux pour l'activité « Piscine Scolaire » (crédits budgétaires 657482 inscrits au Budget Primitif 2014) ;

ATTRIBUE une subvention de 514,56 €uros à la coopérative scolaire de Pusy-Épenoux pour les élèves de Pusey scolarisés à l'école de Pusy-Épenoux pour l'activité « Voile Scolaire » (crédits budgétaires 657482 inscrits au Budget Primitif 2014).

8/ AFFOUAGE : APPROBATION DE LA LISTE PROVISOIRE (Délibération n°08) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°07 en date du 18 Septembre 2014, le Conseil Municipal de Pusey avait approuvé le règlement d'affouage pour la campagne 2014-2015 ainsi que le prix de l'affouage (5,00 Euros / stère).

Les inscriptions ont eu lieu jusqu'au 10 Novembre 2014. La liste provisoire a donc été arrêtée à cette date.

Du 11 Novembre au 02 Décembre 2014, soit pendant 3 dimanches et 3 semaines, la liste provisoire a été affichée.

La liste provisoire fait apparaître 53 inscrits au titre de l'affouage.

Il convient donc maintenant d'approuver cette liste provisoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la liste provisoire pour la campagne d'affouage 2014-2015.

9/ AFFOUAGE : EXAMEN DU TABLEAU DE RECTIFICATION (Délibération n°09) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal de Pusey vient de statuer sur la liste provisoire pour la campagne d'affouage 2014-2015.

Après la clôture des inscriptions au 10 Novembre 2014, deux personnes ont souhaité être ajoutées à la liste ainsi arrêtée et donc bénéficier de l'affouage ou contester la liste affichée (voir registre des réclamations).

Il convient donc maintenant d'examiner le registre des réclamations afin d'établir le tableau de rectification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau de rectification pour la campagne d'affouage 2014-2015.

10/ LOTISSEMENT « EN L'ECHELOTTE » : RÉSEAUX SECS – ESTIMATIFS ET PLAN DE FINANCEMENT (Délibération n°10) :

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser une extension du réseau de distribution publique d'électricité pour le lotissement communal « En l'Echelotte », relevant de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la Commune adhère.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 et propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister en :

Desserte externe :

- la construction de 2 réseaux souterrains à basse tension long d'environ 300 mètres depuis 2 postes de transformation existant, avec la mise en place dans la tranchée d'une gaine d'éclairage public ;
- la fourniture et la pose de 3 ensembles d'éclairage public, composés chacun d'un mât droit cylindro-conique de 5 mètres de hauteur et d'un luminaire équipé de leds pour une puissance d'environ 50W ;
- le remplacement de 2 luminaires d'éclairage public existant le long du chemin piétonnier par des luminaires équipés de leds pour une puissance d'environ 50W ;
- la réalisation d'un génie civil de télécommunications long d'environ 100 mètres afin de prévoir la possibilité de la desserte en souterrain du lotissement au réseau filaire.

Desserte interne :

- la construction d'un réseau souterrain à basse tension long d'environ 535 mètres ;
- la fourniture et la pose de 22 ensembles d'éclairage public, composés chacun d'un mât droit cylindro-conique de 5 mètres de hauteur et d'un luminaire équipé de leds pour une puissance d'environ 50W.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière, et décrit la procédure sur les modalités d'acquisition des matériels d'éclairage public.

Monsieur le Maire indique que la commune devra étudier et retenir le type des matériels d'éclairage public qui devront être installés dans le cadre de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme des travaux présentés ;

DEMANDE au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à Monsieur signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération ;

DECIDE d'étudier ultérieurement les matériels d'éclairage qui devront être installés dans le cadre de cette opération ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention à passer avec France Télécom ;

ENGAGE au budget les crédits nécessaires.

11/ TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION « RUE DE PUSY » : ACHAT DE TERRAINS (Délibération n°11) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Pusey a décidé de confier au Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) les travaux de renforcement et de sécurisation d'électricité au niveau de la « Rue de Pusey ».

Dans le cadre de ses travaux, il a été nécessaire d'enfouir les réseaux et d'installer de nouvelles armoires électriques. Un problème d'aménagement a été soulevé au droit des parcelles cadastrées AL n°324 et AL n°389 appartenant à Monsieur et Madame HIVER Stéphane.

Obligation a été faite de détruire une partie du muret donnant sur la « Rue de Pusey » et de pénétrer chez Monsieur et Madame HIVER Stéphane.

À la vue de ces éléments, et après passage d'un géomètre missionné par la Mairie, un découpage parcellaire a été établi afin de rétrocéder une partie des propriétés de Monsieur et Madame HIVER Stéphane à la Commune de Pusey où passe le réseau d'électricité. De plus, ce découpage permet désormais une meilleure prise en compte uniforme de la largeur du trottoir.

Il convient donc de dédommager Monsieur et Madame HIVER Stéphane du préjudice subi pour l'utilisation de 19 m² de leurs propriétés par la Commune de Pusey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACHETE à l'Euro symbolique les parties des parcelles de Monsieur et Madame HIVER Stéphane telles que stipulées dans le découpage parcellaire établi par le bureau SARL PIERRE BOFFY, à savoir :

- Parcelle AL n°325 13 m²;
- Parcelle AL n°389 6 m².

DESIGNE la SCP Christophe PERROS, Lucie CUSENIER & Sylvie SCHMITT – sise 6 Avenue du Durgeon à Vesoul – comme notaires pour la rédaction des actes d'achat sachant que les frais afférents seront à la charge de la Commune de Pusey ;

ENGAGE la reconstruction du muret détruit à la charge exclusive de la Commune de Pusey ;

DECIDE de prendre en charge l'aménagement de l'entrée de la parcelle de Monsieur et Madame HIVER Stéphane au titre du dédommagement pour les rétrocessions parcellaires et gênes occasionnées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

12/ AMÉNAGEMENT PLACE DE RETOURNEMENT : PROGRAMME ET CONDITIONS FINANCIÈRES (Délibération n°12) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la CAV ne souhaite plus que ses camions servant à la collecte des déchets effectuent de marche arrière afin d'assurer une sécurité optimale pour ses agents et les riverains.

La « Rue des Peupliers » ne présente par les caractéristiques techniques adéquates permettant la sécurisation en question.

De fait, l'étude de l'aménagement d'une place de retournement pour cette rue a été confiée à INGIENERIE 70.

Le coût estimatif de cet aménagement s'élève à 15.400,00 € HT (14.000 € pour les travaux et 1.400 € pour les prestations d'INGIENERIE 70).

La maîtrise foncière communale n'étant pas suffisante, il est nécessaire que l'aménagement de la place de retournement se fasse en partie sur la parcelle cadastrée ZE n°05. Les propriétaires de cette parcelle ont été contactés et ne s'opposent pas à cet aménagement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de Pusey se statuer sur cet aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'avant-projet et l'estimatif des travaux établis par INGENIERIE 70 ;

CONFIE la mission de maîtrise d'œuvre à INGENIERIE 70 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec INGENIERIE 70 ;

ACHETE à l'Euro symbolique la superficie nécessaire à l'aménagement de cette place de retournement auprès des propriétaires de la parcelle cadastrée ZE n°05 ;

DESIGNE la SCP Christophe PERROS, Lucie CUSENIER & Sylvie SCHMITT – sise 6 Avenue du Durgeon à Vesoul – comme notaires pour la rédaction de l'acte d'achat sachant que les frais afférents seront à la charge de la Commune de Pusey ;

SOLLICITE le concours financier de la C.A.V. à hauteur de 50 % du coût de cet aménagement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

13/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Colis de Noël :**

Monsieur Gaston VUILLEMOT donne rendez-vous le samedi 20 Décembre 2014 en Mairie à 9H00 pour la distribution.

- **Maison Médicale :**

Le dossier est toujours en voie de consolidation.

Les modalités de financements sont en cours d'être finalisées.

- **Transports scolaires :**

Des changements d'horaires sont prévus à compter du 05 Janvier 2015 pour les transports scolaires organisés par le Conseil Général de la Haute-Saône notamment pour les transports des collégiens et lycéens.

Des affiches d'information vont être mises en place par la Mairie.

- **Conseil d'École :**

Madame VIENNET fait le compte-rendu du dernier Conseil d'École qui s'est tenu le 10 novembre 2014.

À cette occasion, une présentation de la modification des rythmes scolaires et des actions a été faite auprès du corps enseignant et des représentants des parents d'élèves.

Le « Marché de Noël des Écoles » se tiendra à la Salle Polyvalente de Pusey le jeudi 18 Décembre 2014 à partir de 16H45.

- **Demande de subvention :**

Monsieur MANTION fait part à l'Assemblée de la demande de Monsieur Gaël JAMEY pour une subvention communale dans le cadre de sa participation au 30^{ème} Marathon des Sables qui se déroulera au Maroc du 03 au 13 Avril 2015.

Le budget de Monsieur Gaël JAMEY est de 5.000 Euros et l'aide sollicitée auprès de la Commune de Pusey est de 350 Euros.

Le Conseil Municipal donne un « accord de principe » pour une subvention de 350 Euros sur le budget 2015.

- Intervention de Monsieur Patrice MANTION :

Monsieur MANTION fait le point sur différents éléments :

- Pusey.fr :

La fréquentation du site communal est au hausse constante.

20 000 visiteurs depuis le début de l'année 2014.

- Informatique des séniors :

Emmanuel CHOFFAT ne pourra pas délivrer en 2015 de cours informatiques.

Le Conseil Municipal le remercie de nouveau chaleureusement pour son investissement.

- Cirque :

Un spectacle gratuit de cirque se produira le samedi 27 Décembre 2014 vers 17H00 à la Maison des Associations.

- Maison des Associations :

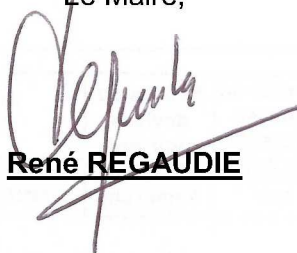
Un écran de vidéo-projection vient d'être installé.

- Réunion des responsables des commissions communales :

Monsieur CLERC invite les responsables des commissions communales à une réunion de recensement des besoins budgétaires pour l'année 2015 le jeudi 15 Janvier 2015 à 18H00 en Mairie de Pusey.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 33.

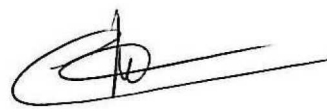
Le Maire,



René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,



Marie-Christine MOINOT